

La Rochelle
Université

D'ici, on voit +loin !

Recueil des actes administratifs

■ n° 446

7 juillet 2023

Pages 10995 à 11000

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Délibérations

Délibération n° 2023-06-13-8 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 13 juin 2023 portant approbation des règlements des études généraux licence et master 2023-2024..... 10997

Arrêtés

Arrêté n° 2023-300 du 20 juin 2023 portant nomination du jury du Diplôme Inter-Universitaire Enseignants fonctionnaires stagiaires 1^{er} degré – approfondissement et consolidation.....10998

Arrêté n° 2023-301 du 20 juin 2023 portant nomination du jury du Diplôme d'Université Enseignants fonctionnaires stagiaires 1^{er} degré – approfondissement et consolidation....10998

Arrêté n° 2023-302 du 16 juin 2023 portant composition du jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du diplôme de la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens parcours Transaction et gestion immobilière.....10999

Délibérations

Délibération n° 2023-06-13-8 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 13 juin 2023 portant approbation des règlements des études généraux licence et master 2023-2024

Séance du 13 juin 2023

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-6-1,
Vu les statuts de l'Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

APPROUVE les règlements des études généraux licence et master 2023-2024 qui seront publiés sur le site de l'université dans la rubrique informations statutaires et réglementaires.

Fait à La Rochelle, le 13 juin 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêtés

Arrêté n° 2023-300 du 20 juin 2023 portant nomination du jury du Diplôme Inter-Universitaire Enseignants fonctionnaires stagiaires 1^{er} degré – approfondissement et consolidation.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-2,
Vu la délibération du conseil d'administration de La Rochelle Université en date du 13 juin 2022,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Le jury pour la délivrance du Diplôme Inter-Universitaire Enseignants fonctionnaires stagiaires 1^{er} degré – approfondissement et consolidation, pour l'année universitaire 2022-2023, est composé de :

- > Jean-René Cherouvrier, maître de conférences, président
- > Nathalie Desjardin-Bonnet, conseillère pédagogique, DSDEN
- > Frédéric Manconi, professeur agrégé

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 juin 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-301 du 20 juin 2023 portant nomination du jury du Diplôme d'Université Enseignants fonctionnaires stagiaires 1^{er} degré – approfondissement et consolidation.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-2,
Vu la délibération du conseil d'administration de La Rochelle Université en date du 13 juin 2022,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Le jury pour la délivrance du Diplôme d'Université Enseignants fonctionnaires stagiaires 1^{er} degré - approfondissement et consolidation, pour l'année universitaire 2022-2023, est composé de :

- > Jean-René Cherouvrier, maître de conférences, président
- > Nathalie Desjardin-Bonnet, conseillère pédagogique, DSDEN
- > Frédéric Manconi, professeur agrégé

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 juin 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-302 du 16 juin 2023 portant composition du jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du diplôme de la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens parcours Transaction et gestion immobilière

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-3 et suivants, L. 712-2 et R. 613-36 et suivants,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 13,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur du Pôle Licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

Le jury chargé d'étudier les demandes de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie de la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens parcours Transaction et gestion immobilière pour l'année universitaire 2022-2023, est composé de :

- > Marie-Sophie Bondon, maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles, co-responsable de la LP métiers de l'immobilier, co-directrice de l'IMJA, présidente de jury
- > Dorothee Simmoneau, maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles, responsable de la L3 de droit et co-responsable de la LP métiers de l'immobilier
- > Cédric Garrigues, médiateur chez CAP Médiation La Rochelle

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 16 juin 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

